

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-049-DE
Date de signature : 05/10/2011
Date de réception : 06/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

49

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT - M. DUGOURD

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Lycée européen Charles de Gaulle - Accueil d'élèves polonais - Année scolaire 2011-2012 - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville, la Région Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'établissement**

Mme Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le lycée européen Charles de Gaulle accueille chaque année, depuis 1991, une trentaine d'élèves polonais, de la classe de seconde au baccalauréat. Cette initiative est menée en partenariat avec la Région Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Ville de Dijon.

Cette action entend contribuer au renforcement de l'identité européenne et au développement des opportunités professionnelles des lycéens français et polonais, offrir un environnement favorable à la mise en œuvre des projets de mobilité et favoriser le rayonnement social, culturel et économique de la Bourgogne et de Dijon.

La Ville souhaite poursuivre son action, dans ce domaine, en aidant cinq élèves par an en classe de seconde, trois élèves par an en classe de première, trois élèves par an en classe de terminale, soit onze élèves au total. Pour chaque élève scolarisé sur dix mois, le lycée recevra une aide financière de 3 000 €. Les élèves soutenus par la Ville proviendront d'Opole, ville partenaire de Dijon.

Sur présentation de la liste des élèves concernés, les versements à l'agent comptable du lycée interviendront dans les conditions suivantes : 40% à l'arrivée des élèves (octobre), 60% au début du second trimestre scolaire (janvier). Un dispositif de suivi du réseau des anciens élèves sera constitué par le lycée.

Une convention passée entre la Ville, la Région Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le lycée européen Charles de Gaulle traduit les engagements des parties pour l'année scolaire 2011-2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'aide de la Ville à des élèves polonais accueillis par le lycée européen Charles de Gaulle, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville, la Région Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'établissement, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**